



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2024 - 106
Séance du 6 décembre 2024

Désignation des représentants des usagers au conseil du SCD

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de membres autorisés à participer à la désignation : 2

Nombre de vote pour : 2

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

La désignation des représentants des usagers au sein du conseil du SCD, telle que proposée dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée par les représentants des usagers du conseil d'Administration.

Fait à Arras, le 06/12/2024

Anne DAGUET-GAGEY

Présidente de l'université d'Artois



Désignations au Conseil du SCD

Conformément aux statuts du SCD, il convient de procéder à la désignation de deux représentants des étudiants (qui ne sont pas nécessairement des élus du conseil) par les représentants usagers du conseil d'administration.

Seuls prennent part au vote les représentants des usagers.

Corinne Leblond, directrice du SCD, propose les noms de :

- LABONNE Kieran, Licence 1 Chimie
- PHILIPPART Théo, M1 MEEF STAPS